



## Commission Administrative Paritaire du 26 juin 2018

### *Déclaration liminaire des élus A de la CGT Finances Publiques 47*

#### **Concernant la politique générale**

Pour commencer, il convient de dresser un petit bilan après un an de Macron économie : destruction du code du travail, baisse des APL, réforme de l'ISF, taux unique pour les revenus du capital, remise en cause des services publics locaux avec le sabordage de la TH, baisse de l'IS, exonération de la surtaxe de 20% dans les entreprises non soumises à la TVA, augmentation de la CSG pour diminuer la part des cotisations pour la protection sociale, droit à l'erreur, suppressions massives d'emplois Fonction publique, suppressions des emplois aidés, mise en place du prélèvement à la source, dépeçage de la SNCF, sans compter la suppression dès l'année prochaine de l'Exit Tax.

Pendant ce temps-là, dans notre beau pays, c'est la casse de la SNCF, les fermetures d'hôpitaux, une politique d'austérité dans les services publics, des suppressions d'emplois à gogo de fonctionnaires ajouté à une pression accrue qui, parfois, conduit à des drames humains.

Dans ce contexte, autant vous dire que nous attendons avec une impatience non dissimulée les prochaines annonces du fameux-fumeux CAP 2022.

En effet, avec ou « grâce » à CAP 2022, nous savons à quoi nous en tenir pour la Fonction publique : c'est bien à sa destruction, avec la volonté affichée de transférer des missions, de les externaliser ou de les abandonner. Toutes les annonces gouvernementales convergent vers un même objectif « en finir avec le Statut Général et les statuts particuliers » pour les remplacer par des contrats de droit privé.

Dans notre ministère, dans sa volonté de démanteler rapidement la DGFIP, le gouvernement tente d'avancer vite et fort, avec en corollaire l'explosion de nos missions, puisqu'il annonce des évolutions importantes sans qu'aucune limite ne soit aujourd'hui posée : fin de la séparation ordonnateur/comptable, refonte du réseau du recouvrement, fusions pour les SIP, les SPF, et les SIE, avec l'objectif d'un SIP et d'un SIE par département et le transfert de la mission publicité foncière aux notaires, refonte du Contrôle fiscal, démantèlement des directions départementales et organisation en pôles régionaux ou interrégionaux. M. Parent, le 9 mars dernier, a même parlé de la transformation de la DGFIP en agence !

Les abandons de missions ont commencé : partenariats avec la poste, externalisations, suppression des accueils des SIP à court terme. Pire, la sous-traitance d'une mission de l'IGN à une société dont le capital est détenu par d'anciens hauts fonctionnaires de Bercy, va se traduire par un transfert de données foncières de grande valeur à cette société, quid de la déontologie dont on rebat les oreilles aux petits agents de la DGFIP.

Comme ce n'est pas suffisant, la Cour des comptes, dont tout le monde connaît la soi-disant indépendance, vient d'en rajouter une couche en mettant en cause l'existence des "unités de moins de 5 agents". Il est surtout surprenant de voir à quel point la Cour est au service des intérêts du pouvoir plus que de la population et de ses besoins.

#### **Concernant le mouvement général de mutation A**

La Direction Générale affiche un niveau de satisfaction en forte hausse, avec un taux global de 50,11% contre 43,71% mais ce taux est dû cette année à la réalisation du mouvement interne dans le projet.

Ce mouvement confirme en réalité que, désormais, sans priorité, ou une très grande ancienneté : point de mutation.... En effet, il reste encore 17 inspecteurs affectés d'office et 20 départements fermés.

La DG a donc, encore une fois, fait le choix de répartir la pénurie sur l'ensemble du territoire et de trop nombreux collègues vont devoir travailler dans des conditions de sous-effectifs récurrents pendant que d'autres restent en attente d'une mutation qui ne vient pas.

Ces constats, à nouveau navrants cette année, nous amènent à la conclusion que la politique de réduction des effectifs telle qu'elle est menée, en totale contradiction avec l'intérêt général de l'Etat, conduira inévitablement à l'abandon de certaines missions. La DG ne pourra pas éternellement compter sur la bonne volonté de ses agents et de ses cadres. L'Etat ne pourra pas toujours demander plus à des agents épuisés, découragés et dont le travail n'est pas reconnu.

La CGT revendique donc le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels.

La CGT rappelle qu'elle est en totale opposition avec les affectations faites au choix, en particulier lorsque de jeunes inspecteurs obtiennent, en sortie d'école, des postes refusés à des agents plus anciens et expérimentés.

Autre sujet conflictuel d'importance, celui du délai de séjour des inspecteurs en première affectation à la sortie de l'école : la CGT exige toujours que le délai de séjour soit pris en compte à compter du 1er septembre et non du 1er mars. La CGT est opposé à l'allongement du délai de séjour avec des mutations bloquées 2 ans voir même 3 ans en cas de 1ère affectation, ainsi qu'à l'annulation de la garantie de maintien à la résidence en cas de suppression d'emploi ou de restructuration.

Concernant les affectations ALD, si nous constatons que le nombre d'ALD diminue à notre grande satisfaction, mais c'est reculer pour mieux sauter car d'ici 2020 tout le monde sera « ALD Département ». Merci Bruno Parent. Et pourquoi pas avec CAP 2022 « ALD FRANCE » ! La CGT s'oppose à cette départementalisation, au moment où sont annoncées la destruction des services RH locaux et la réduction engagée des instances paritaires. Et en tout état de cause, cela ne permet pas de résoudre toutes les situations familiales puisqu'au projet, 65 inspecteurs restent en attente d'un rapprochement.

Oui, les collègues ont compris que, outre le fait que leurs perspectives de carrière sont réduites à néant tant pour les postes d'inspecteurs divisionnaires que pour les postes d'Inspecteur principal, ils seront coincés littéralement loin de chez eux et sans espoir de rejoindre leur "chez eux" avant très longtemps.

### **Concernant le mouvement de mutation dans le Lot et Garonne**

Tout d'abord la CGT tient à mettre en avant la très nette amélioration des documents mis à disposition pour la préparation de cette CAPL. Si nous y avons constaté quelques erreurs, il n'en demeure pas moins qu'ils sont plus complets et plus précis par rapport aux années précédentes et nous tenions à le faire remarquer.

Dans le Lot et Garonne, ce sont seulement 7 mouvements A qui sont recensés à l'issue de la CAP nationale. On recense 1 départ pour un autre département, 1 départ en retraite pour 2018 ainsi que 5 départs en retraite au cours du 1er semestre 2019, pour seulement une arrivée extérieure.

Au final à l'ordre du jour de cette CAP locale, nous avons à étudier 7 demandes de mouvements qui ont fait l'objet d'une fiche de vœux de la part des agents concernés. Sur ce nombre, 5 sont des affectations sur poste fixe suite au mouvement national et 2 concernent des agents affectés ALD.

Sur ces 7 fiches de vœux, 4 personnes obtiennent leur 1<sup>er</sup> vœu.

Cependant, nous constatons que pour la 3ème fois, vous ne respectez pas les règles d'affectation, en ne précisant pas dans les documents, que l'affectation que vous proposez pour l'inspectrice nouvellement arrivée sur le département est en réalité un détachement et que vous ne précisez pas également son affectation réelle.

De plus, nous constatons que le contrôle fiscal est totalement laissé à l'abandon dans ce département avec un PCE fortement sous-dimensionné en nombre de postes, problème récurrent que nous évoquons depuis plusieurs années mais qui devient aujourd'hui très problématique avec la diminution des ALD et un poste de B non pourvu. Sans parler du PRCP également sous-dimensionné en nombre de postes, service dans lequel un poste d'inspecteur a été supprimé cette année, 2 inspecteurs partiront en retraite début 2019 et 3 postes de B restent vacants après l'affectation d'un nouveau contrôleur. Or à l'heure actuelle rien n'est prévu pour ce service qui va se retrouver en grande difficulté.

Enfin, nous demandons également que les affectations détaillées dans les services de direction puissent être communiquées rapidement, voire pour information lors de cette CAPL.